Écrit par jocelyne.hubert@finances.gouv.fr (Joce Hubert)
Jeudi, 16 Octobre 2014 00:00 -

"Le ministre de l'Economie Emmanuel Macron veut assouplir la réglementation du transport par autocar, ce qui réjouit les acteurs du secteur qui anticipent créations d'emplois et meilleures dessertes, mais suscite des craintes pour certaines lignes ferroviaires.

Bercy assure que libéraliser le transport interrégional par autocar, aujourd'hui strictement encadré, pourrait créer jusqu'à 10.000 emplois.

Ce projet, annoncé mercredi, suit les recommandations de l'Autorité de la concurrence, qui prônait en février un développement de l'autocar complémentaire au train. Et soulignait que seuls 0,0005% des voyages longue distance en France sont effectués en autocar, contre 4% en Grande-Bretagne ou 5% en Suède.

Ce développement devrait "redynamiser l'ensemble des territoires et plus particulièrement (...) ceux qui ne bénéficient pas d'une desserte en transports collectifs efficace et abordable", a noté mercredi dans un communiqué la Fédération nationale des transports de voyageurs (FNTV), organisation professionnelle de ce secteur.

Par exemple l'axe Lyon-Clermont-Ferrand-Bordeaux, cite son président Michel Sey. Pour lui, sur des "liaisons ferroviaires régionales chères et peu fréquentées, le car offre une réponse plus souple, plus pertinente, avec plus de fréquence. (...) Il ne faut pas concurrencer les modes, juste réfléchir à l'organisation de la mobilité".

Le transport par autocar "permet de couvrir des territoires où il n'y a pas d'infrastructure ferroviaire, à des prix intéressants", note également Laurent Mazille, directeur des relations institutionnelles de Transdev.

Ce groupe public, qui détient Eurolines, l'un des principaux protagonistes du secteur en France, est un fervent supporteur de ce projet, et évoque un total de "plus de 40 liaisons" à créer pour l'ensemble des acteurs.

Tous mettent cependant en avant la nécessité d'un régulateur, qui pourrait être l'actuel gendarme du rail, l'Araf.

- Législation 'archaïque' -

Aujourd'hui, des trajets ne peuvent être effectués en autocar que si une collectivité locale signe une convention avec la société de transport, ou si le véhicule effectue un trajet international, quitte à ce qu'il desserve plusieurs villes françaises et aille terminer son trajet juste derrière la frontière.

Edward Hodgson, directeur général de la compagnie megabus.com déplore, dans un communiqué, la "législation quelque peu archaïque" qui existe en France, et se satisfait du projet de loi, qui "va permettre de meilleures connexions entre les villes (...) (et) va booster le tourisme et l'économie locale".

Les régions ont toutefois averti, via un communiqué de l'Association des régions de France

(ARF), qu'elles "seront vigilantes à ce que les choix du gouvernement en faveur de la libéralisation des liaisons par autocar ne puissent se faire au détriment de l'action menée en faveur des TER (Transport express régional, ndlr) depuis de longues années".

Actuellement, sur l'ensemble des lignes TER - sous la responsabilité des régions - 260 sont ferroviaires, et 240 routières.

Le numéro un de la CGT, Thierry Lepaon, a fustigé un mode de transport qui sera réservé aux Français "pauvres", les autres ayant les moyens de prendre l'avion ou le train. Quant au député écologiste Noël Mamère, il a déploré qu'Emmanuel Macron veuille "couvrir la France d'autocars".

Mais les transporteurs l'affirment, il est bien loin, le vieil autocar brinquebalant, bruyant et polluant.

"Ce n'est pas vraiment un procès qu'on peut faire. Mieux vaut 50 personnes dans un autocar que 50 personnes dans leurs voitures", rétorque Laurent Mazille.

"Les autocars sont dotés de moteurs à la norme Euro 6, avec quasiment zéro émission de particules", explique Michel Seyt, décrivant des bus "d'un très grand confort, modernes, connectés" et un "taux d'accident mortel en France extrêmement faible".

Eurolines (Transdev) et iDBUS (SNCF) se partagent le marché de la longue distance en France. Sont desservies 61 villes françaises, via 175 liaisons, dont 10 représentent 75% de la demande, et sont parallèles à des lignes TGV".

Consultez la source sur Veille info tourisme: Louverture de lautocar promet emplois et nouvelles dessertes mais inquiète pour certaines lignes de train